

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Etaient présents : 43

COMMUNES	T/S	DELEGUES	COMMUNES	T/S	DELEGUES	COMMUNES	T/S	DELEGUES
Artenay			Fontenay sur Conie			Saint Lyé la Forêt	T	Mme BEAUD'HUY
Baigneaux	T	M. LELEUX	Gemigny	T	M. PINSARD	St Pérary la Colombe	T	M. GIRARD
Bazoches les Hautes	T	M. PHILIPPEAU	Gidy	T	M. BOURGEOIS	Saint Sigismond	T	M. SEVIN
Bougy lez Neuville	T	M. VINCENOT	Guillonville	T	M. LE CAPITAINE	Santilly	T	M. GASNIER
Boulay les Barres			Huêtre	T	M. PERDEREAU	Sougy	T	M. SEVIN
Bricy	T	M. COVERNALE	La Chapelle Onzerain	T	M. BLISZEZ	Terminiers	T	M.me BONHOMMET
Bucy le Roi	T	M. GREFFIN	Lion en Beauce	T	M. RICHER	Tillay le Péneux	T	M. PERDEREAU
Cercottes			Loigny la Bataille	T	M. MOREAU	Tournoisis	T	Mme SEVESTRE
Chevilly	T	M. PELLETIER	Lumeau		Mme FAUCHET	Trinay	T	M. DEBREE
Coinces	S	Mme BEPOIX	Neuville aux Bois	T	M. MAROIS	Villamblain	S	Mme CHEVALIER
Cormainville	S	Mme MOREAU	Orgères en Beauce	T	M. RINGWALD	Villeneuve sur Conie	T	M. CATHERINE DIT CARRIOT
Courbehaye	T	M. LEVEILLARD	Patay	T	M. BOURGEVIN	Villereau	T	M. TOMA
Dambron	T	Mme PASQUET	Rouvray Sainte Croix	T	Mme AUVRAY			
Poupry	T	M. COCULET	Ruan	T	M. MULE			

Absents excusé(s) : 10

Boulay les Barres : M. GUILLON	Baigneaux : Mme DESCAUSES
Ruan : M. DURAND, Mme AUDINEL	Santilly : M. LACHAUME
Villamblain : M. BANNERY, M. DELMOTTE	Bougy Lez Neuville : Mme MAROIS
Villeneuve sur Conie : Mme CISSE, M. THOMAIN	

Excusé ayant donné pouvoir : M. Éric GUISET (Patay) donne pouvoir à Mme Virginie AUVRAY (Patay)

Votants : 44

Nombre de Délégués : 80 en exercice

Présents : 43

Votants : 44

Secrétaire de séance : Monsieur Didier MAROIS

Date de convocation : 22/03/2023

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance à 9h35.

I. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le compte de gestion de la trésorerie concorde en tous points avec le compte administratif 2022 du syndicat et est arrêté aux sommes ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes 2022	4 243 175,87 €	Recettes 2022	767 395,92 €
Dépenses 2022	4 207 831,09 €	Dépenses 2022	549 967,86 €
Résultat 2022	- 35 344,78 €	Résultat 2022	217 428,06 €
Report 2021	2 947 981,97 €	Solde 2021	292 031,52 €
Résultat cumulé 2022	2 983 326,75 €	Résultat cumulé 2022	509 459,58 €

3 200 754,81 €

Le président met aux voix le compte de gestion de la trésorerie 2022.

L'assemblée à l'unanimité (44 voix), approuve le compte de gestion 2022 de la trésorerie de Pithiviers.

III. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Après présentation des différents chapitres et articles du compte administratif 2022 en fonctionnement et en investissement, le président quitte la salle de réunion 10h05 et cède la présidence à M. RINGWALD, le vice-président.

Celui-ci rappelle les résultats du compte administratif 2022 et le soumet au vote de l'assemblée :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes 2022	4 243 175,87 €	Recettes 2022	767 395,92 €
Dépenses 2022	4 207 831,09 €	Dépenses 2022	549 967,86 €
Résultat 2022	- 35 344,78 €	Résultat 2022	217 428,06 €
Report 2021	2 947 981,97 €	Solde 2021	292 031,52 €
Résultat cumulé 2022	2 983 326,75 €	Résultat cumulé 2022	509 459,58 €

3 200 754,81 €

L'assemblée, avec 43 voix, approuve le compte administratif 2021 du SIRTOMRA.

IV. AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Compte tenu des résultats de l'année 2022 en sections de fonctionnement et d'investissement, et des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de 365 444,55 €,

Le Comité Syndical,

- Vu le compte administratif 2022,
- Vu les projets d'investissement pour 2023,
- Après en avoir délibéré,
- A l'unanimité (44 voix),

Décide de l'affectation suivante :

- Fonctionnement recettes **R002** : 2 983 326,75 €
- Investissement recettes **R001** : 509 459,58 €

V. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le président présente un tableau reprenant, pour mémoire, le budget 2022 et le CA 2022 et la proposition du budget 2023.

Cette proposition tient compte des orientations décidées lors du débat d'orientations budgétaires.

Le Comité Syndical,

- **Vu le compte administratif 2022 et l'affectation des résultats,**
- **Vu les projets d'investissement pour 2023,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 voix), vote le budget 2023, qui s'équilibre à :
6 911 748,87 € en section de fonctionnement et
843917,08 € en section d'investissement.**

VI. TEOM 2023 : PRODUITS ATTENDUS

Le président rappelle que le syndicat vote des produits attendus pour les communautés de communes.

Compte tenu des résultats de la gestion au plus serrée des contrats de prestations ainsi que des soutiens des éco-organismes, le bureau propose pour 2023 un produit attendu de **3 205 457,06 €**, avec un taux de 11,50 %, en baisse par rapport à 2022 (pour mémoire, taux à 12,50 %).

Compte tenu des valeurs des bases prévisionnelles de chaque EPCI, la répartition est la suivante :

EPCI	2023	
	Bases prévisionnelles	Produits attendus
CCBL	16 114 835	1 853 075,00
CCF	6 018 165	692 058,00
CCCB	5 740 531	660 324,00
TOTAL	27 873 531	3 205 457,06

L'assemblée, après délibération et à l'unanimité (44 voix), adopte les produits attendus ci-dessus pour la TEOM 2023.

VII. DECHETTERIE – VEGETRIE : TARIFS PROFESSIONNELS 2023

Le SIRTOMRA, à l'instar des syndicats voisins, décide d'appliquer une tarification dans les déchetteries pour les professionnels.

Le président informe l'assemblée d'un nouveau flux « souches » qui concerne la végétrie. Il précise que si certains coûts peuvent paraître élevés, ils ne reflètent pas l'intégralité des charges portées par la collectivité.

Le président propose les tarifs suivants :

Flux	Tarifs 2022	Tarifs proposés 2023
TOUT VENANT	39 €/ M ³	42,50 €/ M ³
TOUT VENANT INCINERABLE	39 €/ M ³	42,50 €/ M ³
GRAVATS	15 €/ M ³	15 €/ M ³
VEGETAUX	10.50 €/ M ³	11 €/ M ³
SOUCHES	25 €/ M ³	25 €/ M ³
PALETTES + BOIS	10 €/ M ³	10 €/ M ³
DECHETS SPECIAUX	3.20 €/ kg	3.40 €/ kg
FERRAILLES	GRATUIT	GRATUIT
CARTONS		
HUILES DE VIDANGE		
HUILES DE FRITURE		

L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité (44 voix),

- **Accepte la nouvelle tarification pour les professionnels pour l'année 2023 à compter du 1^{er} avril 2023.**

VIII. TARIFS DES VENTES DE BACS 2023

Les prix d'achats ayant augmenté, le Président propose d'augmenter les tarifs de revente de bacs tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

Volume des bacs	Prix actuel	Proposition 2023
120 L	32 €	39 €
140 L	35 €	-
180 L	38 €	49 €
240 L	42 €	59 €
360 L	69 €	95 €
660 L	179 €	199 €

L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Accepte la nouvelle tarification de ventre de bas pour l'année 2023 à compter du 1^{er} mai 2023.**

IX. AVENANT AU LOT 1 TERRASEMENT – VRD DU MARCHE D'EXTENSION DE LA DECHETTERIE DE NEUVILLE-AUX-BOIS

Le Président rappelle la délibération n° 2022-32 du 13/10/2022 relative au marché de travaux pour l'extension de la déchetterie de Neuville-aux-Bois.

Le lot 1 Terrassement – VRD a été attribué à AXIROUTE pour **202 208,00 € HT**.

L'avenant concerne :

- La modification du rejet des eaux pluviales du site, après sortie du bassin de régulation,
- L'agrandissement de l'aire de stationnement des pompiers, devant la réserve souple,
- L'ajout d'un mur préfabriqué L pour agrandir une zone en haut du quai.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à **17 986,50 € HT** soit **21 583,80 € TTC** représentant **8,895 % du marché**.

Le nouveau montant du **lot 1 – Terrassement – VRD** est donc de **220 194,50 € HT SOIT 264 233,40 € TTC**.

L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité (44 voix),

- **Accepte l'avenant n° 1 au lot n° 1 Terrassement – VRD au Marché Déchetterie pour un montant de 17 986,50 € HT,**
- **Autorise le Président à signer l'avenant et tout document afférent,**
- **Prévoit les montants au BP 2023,**

X. DIVERS

a) Déchetterie de Neuville aux bois

Le président expose à l'assemblée l'avancement des travaux de la déchetterie de Neuville aux bois.

L'ouverture est prévue pour le jeudi 13 avril.

Clôture de la séance à 11h30

**IL EST IMPORTANT EN CAS D'ABSENCE DU TITULAIRE D'ETRE
REPRESENTE PAR SON SUPPLEANT.**